

Commune d'UXEGNEY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 22 NOVEMBRE 2018
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (13) :

MM. SOLTYS - DEPRUGNEY - GIACOMETTI - DEMANGE - RUGGERI - MATHIS - MENNEZIN.
Mmes JOUANIQUE - SEYER - MARCHAL - MONTAIGNE - POUSSARDIN - BARTHEL.

ETAIENT EXCUSES (5) : Mmes SCHERMANN (pouvoir à M. RUGGERI), Mme LANGLOIS (pouvoir à Mme MARCHAL) - Mme THIERY (pouvoir à M. DEMANGE) - MM. CLAULIN (pouvoir à M.MATHIS). AUBERT.

ETAIT ABSENT (1) : M. BLOND.

Mme Patricia Montaigne a été désignée secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018 a été adopté à l'unanimité,

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

66/2018 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard de la parcelle suivante :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	111	1 rue des Fleurs	00	12	26

Propriétaires : Consorts GOURY

Localisation : 1 rue des Fleurs – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 110.000,00 €

Acquéreur : SAS MNHO – 1 rue de la Fée – 88330 CHATEL SUR MOSELLE

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	15	22 b rue Robert Barret	00	20	17

Propriétaires : M. JOFFROY Christophe

Localisation : 22 B rue Robert Barret – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 215 000,00 € (dont 10 500,00 € de mobilier)

Acquéreur : M. et Mme Jean-Luc Roger LEMAIRE – 10 C rue Antoine Lavoisier – 88190 GOLBEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AA	27	43 rue de la Mairie	00	07	81

Propriétaires : M. et Mme Bruno LAZZARINI

Localisation : 43 rue de la Mairie – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 21 000,00 €

Acquéreur : M. Pierre PERNIGOTTO – 60 rue Boulay– 88190 GOLBEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	127	15 rue des Bergeronnettes	00	08	37

Propriétaires : M. LAOUKADA Jawad et Mme BRIERO Laurence

Localisation : 15 rue des Bergeronnettes – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 165 000,00 €

Acquéreur : M. Grégory BORNE et Mme Mélinda HUGAIN -20 rue de Lorraine – 88150 CHAVELOT

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	169	20 rue d'Epinal	00	20	68
AC	167	20 rue d'Epinal	00	00	55

Propriétaires : Consorts SERPOLIER

Localisation : 20 rue d'Epinal – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 125 000,00 € (dont 2 000,00 € de mobilier)

Acquéreur : M. Jean LONGATTE et Mme Julie VENTURI – 9 bis rue de Domèvre – 88190 GOLBEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	130	22 rue de la Forêt	00	08	11

Propriétaires : Consorts PETIT

Localisation : 22 rue de la Forêt – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 146 000,00 € (dont 3 500,00 € de mobilier)

Acquéreur : M. Moussibaou Olaonikpekoun Elias Affin et Mme Jessica HELMANY – 12 avenue de la Fontenelle - 88000 EPINAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

67/2018 - PROJET D'ACQUISITION DE TERRAINS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la question de l'acquisition de terrains appartenant au Conseil Départemental des Vosges et proposé par celui-ci a été évoquée au titre des questions diverses lors de la séance du 27 septembre dernier.

Ces parcelles constituent pour l'essentiel l'emprise foncière du projet de réalisation de la liaison Bois l'Abbé à la commune de LES FORGES, avant l'abandon du projet par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle les références et les contenances des parcelles proposées par le Conseil Départemental, AI n°23 pour 4.676 m², AI n°24 pour 2.644 m², AK n°87 pour 14.291 m², AK n°107 pour 664 m², AM n° 2 pour 11.278 m², AM n°6 pour 283 m², AM n° 13 pour 1.582 m², B n°670 pour 1.967 m², B n°722 pour 125 m² et ZE n°24 pour 15.205 m².

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME son intérêt pour ces parcelles.
CONSIDERE que le prix proposé pour certaines d'entre-elles est surévalué.
CHARGE Monsieur le Maire de négocier le prix de cession de l'ensemble.

68/2018 - SDEV - ELECTRIFICATION RURALE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle sa délibération n°43/2018 du 31 mai 2018 par laquelle ce dernier a accepté les termes de la convention proposée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour la modernisation et la rénovation du réseau d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'opération s'élève à **75 935,85 €** HT. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges. Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agit dans cette opération en qualité de maître d'ouvrage. La subvention a bien été sollicitée auprès du Conseil Départemental, et celui-ci lui a bien transmis l'accusé de réception en précisant toutefois que la demande ayant été déposée après le 30 juin 2018, elle ne pourrait faire l'objet d'une attribution au titre des crédits 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il est néanmoins possible d'engager l'opération avant l'attribution de la subvention, sans préjuger de la décision du Conseil Départemental en 2019.

Pour rappel, les statuts du SDEV prévoit que la participation de la commune s'élève pour ce projet à 80,00 % du montant HT du projet desquels seront déduits les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 Février 2017.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sans tarder et sans préjuger de la décision d'attribution d'une aide financière par le Conseil Départemental des Vosges en 2019,

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 80,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit **47 998,68 €**,

S'ENGAGE à augmenter d'autant sa participation si les aides financières escomptées par le SDEV n'étaient pas celles obtenues.

69/2018 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques ajustements budgétaires :

Il rappelle que le budget communal 2018 a été voté en excédent, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

605 – Achat de matériel, équipements et trx : _____	- 7.000,00 €
60624 – Produits de traitement : _____	+ 400,00 €
60628 – Autres fournitures non stockées _____	+ 4.500,00 €
6067 – Fournitures scolaires _____	+ 1.000,00 €
61521 – Entretien de terrains _____	+ 1.100,00 €
61558 – Entretien autres biens mobiliers _____	+ 1.500,00 €
6262 – Frais de télécommunications _____	+ 1.400,00 €
6218 – Autre personnel extérieur _____	+ 6.000,00 €
6336 – Cotisations CDG, CNFPT _____	+ 150,00 €
6413 – Personnel non titulaire _____	+ 23.000,00 €
64162 – Emploi d'insertion _____	+ 700,00 €
6451 – Cotisations à l'URSSAF _____	+ 1.500,00 €
6453 – Cotisations caisses de retraite _____	+ 1.500,00 €
65548 – Autres contributions _____	+ 160,00 €

Total : _____ **+ 35.910,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

6419 – Remboursement personnel non titulaire _____	+ 15.000,00 €
6459 – Remboursement charges sécurité sociale et prévoyance _____	+ 5.000,00 €
73223 – FPIC _____	+ 2.700,00 €

Total : _____ **+ 22.700,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2182-26 : Microtracteur service technique _____	+ 18.600,00 €
2183-29 : Imprimante école maternelle _____	+ 400,00 €
2315-48 : Travaux accessibilité des bâtiments communaux _____	- 19.000,00 €

Total : _____ **+ 0,00 €**

70/2018 - BUDGET ANNEXE SITE VICTOR PERRIN – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un ajustement budgétaire pour le budget annexe lotissement :

Il rappelle que le budget lotissement 2018 a été voté en équilibre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la modification budgétaire suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

605 – Travaux aménagements et études liées à ces travaux : _____	+ 113.320,00 €
--	----------------

Total : _____ **+ 113.320,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

7015 – Vente parcelles viabilisés _____ + 69.000,00 €
7478 – Subventions _____ + 44.320,00 €

Total : _____ **+ 113.320,00 €**

71/2018- AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE D'EPINAL (RD 266) TRANCHE 6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la sixième tranche d'aménagement sécuritaire de la RD 266, entre le pont enjambant l'Avière rue de Mirecourt et la limite territoriale avec la commune de DARNIEULLES sera la dernière. Monsieur le Maire précise que la première tranche de travaux avait été engagée en 2006.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux travaux d'aménagement sécuritaire de la rue d'Epinal, tranche 6, sur une longueur d'environ 300 m, pour rejoindre la limite territoriale avec la commune de DARNIEULLES, au droit du site Victor Perrin.

ARRETE le montant prévisionnel des travaux à 498.500,00 € H.T., 598.200,00 € T.T.C.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général des Vosges au titre des amendes de police.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 239.100,00 €

D.E.T.R : taux 40 % : _____ 199.400,00 €

CD88 - Amendes de police : taux 50 %

Dépense éligible : 60.000 € x 2 opérations _____ 60.000,00 €

PRECISE que les travaux débiteront en 2019 et que premiers crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

A UXEGNEY, le 23 Novembre 2018

Le Maire,

Philippe SOLTYS




CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le présent compte rendu a été affiché à la
porte de la mairie le **23 Novembre 2018**

Le Maire,
Philippe SOLTYS


